

PROCES-VERBAL

COMITE SYNDICAL DU 29 JUIN 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le 29 juin à 9h30, le comité syndical du SYMADREM, s'est réuni suivant la convocation du 15 juin 2026 au siège du SYMADREM sous la présidence de Monsieur Pierre RAVIOL.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 19

Le comité syndical ne délibère valablement que lorsque le quorum de 10 délégués est atteint dont au moins 7 physiquement, le complément étant constitué de pouvoirs.

Présent(es) titulaire(s) votant(es) (11) : *Pierre RAVIOL (président) (11 voix), Lucien LIMOUSIN (22 voix), Joan BERGENEAU (11 voix), Nadine CASTELLANI (12 voix), Juan MARTINEZ (12 voix), Anne VIALLE (12 voix), Éric BERRUS (12 voix), Martine ABELLO (12 voix), Joachim RAMS (12 voix), Philippe BROUSSES (12 voix), André CAMBI GOURJON (12 voix).*

Présent(es) suppléant(es) votant(es) (0)

Absent(es) excusé(es) donnant pouvoir (3) : *Amapola VENTRON (22 voix) à Lucien LIMOUSIN, Jérémie BECCIU (11 voix) à Pierre RAVIOL, Charly CRESPE (12 voix) à Philippe BROUSSES.*

Présent(es) suppléant(es) non votant(es) (0)

Absent(es) excusé(es) (5) : *Cédric VIDAL-BERENGUEL, Mandy GRAILLON, Thibaut MENA, Yves MARIOTTINI, Marie-Pierre CALLET.*

PRESENTS : 11 titulaires

POUVOIRS : 3 délégués

TOTAL : 14 VOTANTS SOIT 185 VOIX

Membres de l'administration : M. MALLET Thibaut, directeur général des services - Mmes CASTEL Elodie, chef du service administratif et financier, MARTIN Mireille, responsable communication.

Monsieur MARTINEZ est désigné secrétaire de séance

		<u>Adoptée</u>
2026-40	<u>INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE</u> <i>Approbation du procès-verbal du comité syndical du 20 mai 2026</i>	Oui
2026-41	<u>INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE</u> <i>Compte rendu des décisions du président</i>	
2026-42	<u>FONCTION PUBLIQUE</u> <i>Mise à jour du tableau des effectifs Création de poste (adjoint technique)</i>	Oui
2026-43	<u>FINANCES LOCALES</u> <i>Renouvellement de la ligne de trésorerie 2026</i>	Oui
2026-44	<u>FINANCES LOCALES – Décisions Budgétaires</u> <i>Actualisation des autorisations de programmes (AP) et crédits de paiements (CP) 2026 – Mise à jour n°01-2026</i>	Oui
2026-45	<u>DOMAINE ET PATRIMOINE</u> <i>Acquisition de la parcelle EW17 Commune de Vauvert</i>	Oui
2026-46	<u>PLAN RHONE CPIER (2021-2027 et PO FEDER 2021-2027)</u> <i>Ressuyage Nord Camargue Demande de financement– Etudes projet et travaux Approbation des études d'Avant-Projet</i>	Oui
2026-47	<u>PLAN RHONE (CPIER 2021-2027)</u> <i>Travaux de renforcement des digues du Grand Rhône aval (Salin-de-Giraud et Port-Saint-Louis-du-Rhône) Demande de financement _ Annule et remplace la délibération 2025_53 Retirée en séance</i>	Oui
2026-47	<u>PLAN RHONE CPIER (2021-2027)</u> <i>Travaux de renforcement des digues du Grand Rhône Aval (Salin-de-Giraud et Port-Saint-Louis-du-Rhône) Acquisitions à l'amiable</i>	Oui
2026-48	<u>PLAN RHONE CPIER (2021-2027)</u> <i>Travaux de renforcement et recul limité des digues du Petit- Rhône Acquisitions foncières</i>	Oui
2026-49	<u>PLAN RHONE (CPIER 2021-2027)</u> <i>Travaux de renforcement des digues du Grand Rhône Aval (Salin-de-Giraud et Port-Saint-Louis-du-Rhône) Acquisitions foncières à l'amiable T.80– HEMERY/MAILIS</i>	Oui

N°	OBJET	
2026-50	<u>LITTORAL</u> <i>Participation financière aux travaux d'entretien de la digue à la Mer à Beauduc</i>	Oui
2026-51	<u>EXPLOITATION</u> <i>Convention de mise à disposition d'infrastructures de transmission radioélectrique pour la fondation Tour du Valat</i>	Oui
2026-52	<u>GEMAPI</u> <i>Station des eaux bleues</i> <i>Signature d'une convention de superposition d'affectations entre le département des Bouches-du-Rhône et le SYMADREM</i>	Oui
2026-53	<u>GEMAPI</u> <i>Création d'un by-pass sur la station de Pierre-du-Lac</i> <i>Demande de financement rectifiée – Etudes projet et travaux</i> <i>Abrogation partielle de la délibération 2025_24</i>	Oui
	<u>Questions diverses</u>	

Délibération 2026-40 : Approbation du procès-verbal du comité syndical du 20 mai 2026

Le procès-verbal du précédent comité syndical doit être approuvé par la mise au vote.

Délibération 2026-41 : Compte rendu des décisions

Décision 2026-20 : La décision a pour objet l'attribution du marché relatif à la modernisation de 21 sites de télégestion en Camargue gardoise, à l'entreprise OTV Sud Cadeau. Ce projet vise à remplacer des équipements actuellement en 2G, avant l'arrêt de ce réseau fin 2026. Le montant du marché est de 99 932 € HT, pour une durée d'exécution de 4 mois.

Décision 2026-21 : Cette décision porte sur la signature d'un devis avec l'agence Sept Lieux pour la mise en page des quatre prochaines lettres du SYMADREM, à compter de juin 2026. Cette prestation s'inscrit dans la continuité de la refonte graphique existante. Le montant du devis s'élève à 2 800 € HT.

Décision 2026-22 : Cette décision a pour objet la signature d'une convention de formation avec la CCI D'Arles relative à l'habilitation électrique BS BE Manœuvre pour 3 agents.

Décision 2026-23 : Cette décision autorise le renouvellement d'une convention avec le centre hospitalier d'Arles afin de renouveler l'autorisation d'occupation de la toiture-terrasse pour les équipements radio du SYMADREM signée en 2014.

Décision 2026-24 : Cette décision porte sur la signature d'un marché relatif à la mission d'assistance pour la passation des contrats d'assurances du SYMADREM qui arrivent à échéance à la fin de l'année 2026. Après mise en concurrence, l'offre d'AFC Consultants a été retenue pour un montant total de 3 300 € HT.

Délibération 2026-42 : Mise à jour du tableau des effectifs _ Création de poste (adjoint technique)

Faisant suite aux recrutements récents et en cours, le tableau des effectifs doit être mis à jour. En effet, il convient de préciser que le poste d'ingénieur, vacant au 1^{er} janvier 2026 a été pourvu par un contractuel.

Par ailleurs, il est nécessaire de créer un poste d'adjoint technique afin de permettre le recrutement du candidat retenu. En effet, à l'initial un poste de technicien avait été créé.

Concernant les effectifs, il est précisé que deux postes sont actuellement en sureffectif en raison d'un départ à la retraite au 1^{er} novembre 2026 et d'une période de stage. Ces suppressions seront régularisées ultérieurement après avis du CST.

Le Président met au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

Délibération 2026-43 : Renouvellement de la ligne de trésorerie 2026

Il est proposé de renouveler la ligne de trésorerie, ouverte initialement en 2018 et reconduite chaque année, afin de faire face aux besoins ponctuels de trésorerie.

Suite à une consultation de trois établissements bancaires, l'offre de la Caisse d'épargne a été retenue comme la plus adaptée car économiquement la plus avantageuse.

Le renouvellement proposé concerne un montant de 2,5 millions d'euros, pour une durée de 364 jours, à compter du 1^{er} août 2026.

Le Président met au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

Délibération 2026-44 : Actualisation des autorisations de programmes (AP) et crédits de paiements (CP) 2026 – Mise à jour n°01-2026

Cette délibération concerne la mise à jour des autorisations de programmes et des crédits de paiement, dans le cadre du suivi pluriannuel des investissements.

Les montants avaient été fixés au budget primitif 2026 et doivent être ajustés pour tenir compte de l'évolution de certaines opérations.

En particulier, l'opération BA10 qui nécessite une majoration de 15 000 € TTC.

Le Président met au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

Délibération 2026-45 : Acquisition de la parcelle EW17 Commune de Vauvert

Dans le cadre de la gestion du système d'endiguement fluvial dit « de la rive droite », le SYMADREM souhaite acquérir la parcelle EW17 située sur la commune de Vauvert afin de créer une plateforme de retournement et un accès sécurisé à la digue. Le propriétaire de la SCI Fargo a accepté la proposition d'achat de la parcelle pour un montant de 2 000 €.

Le Président met au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

Délibération 2026-46 : Ressuyage Nord Camargue _ Demande de financement– Etudes projet et travaux _ Approbation des études d'Avant-Projet

Cette délibération concerne l'opération de ressuyage Nord Camargue, inscrite dans la stratégie globale de prévention des inondations du Rhône, suite notamment aux crues majeures de 2003.

Elle vise à améliorer l'évacuation des eaux en cas de crue, en adaptant les équipements existants plutôt qu'en reconstruisant certains ouvrages coûteux.

Trois sites sont concernés par cette demande de financement :

- Albaron : réhabilitation des pompes existantes, rénovation des équipements et sécurisation de la digue
- Pierre du Lac : modernisation de la station et mise en sécurité des ouvrages
- Le Rousty : rénovation des clapets et création de pompes supplémentaires afin d'augmenter la capacité de ressuyage

L'ensemble de ces travaux constitue une alternative au projet initial de doublement de la station d'Albaron, jugé moins pertinent aujourd'hui.

Le coût global de l'opération est estimé à 9 millions d'euros HT, financés à :

- 40 % par l'État,
- 30 % par des fonds européens (FEDER),
- 25 % par le Département
- 5% par l'ACCM.

Le Président met au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

Délibération 2026-47 : Travaux de renforcement des digues du Grand Rhône aval (Salin-de-Giraud et Port-Saint-Louis-du-Rhône) - Demande de financement - Annule et remplace la délibération 2025-53 – Retirée en séance

Délibération 2026-47 : Travaux de renforcement des digues du Grand Rhône Aval (Salin-de-Giraud et Port-Saint-Louis-du-Rhône) Acquisitions à l'amiable

En raison du renouvellement du comité syndical du 20 mai 2026 et notamment au changement de vice-président, il est nécessaire de mettre à jour certaines délibérations relatives aux acquisitions foncières. Il est donc proposé de modifier partiellement les délibérations n°2024-43, 2025-28, 2025-29 et 2026-06 afin de permettre la signature des actes à venir.

Le Président met au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

Délibération 2026-48 : Travaux de renforcement et recul limité des digues du Petit-Rhône - Acquisitions foncières

En raison du renouvellement du comité syndical du 20 mai et notamment au changement de vice-président, il est nécessaire de mettre à jour certaines délibérations relatives aux acquisitions foncières. Il est donc proposé de modifier partiellement les délibérations n°2023-28, 2023-29, 2023-47, 2024-45, 2024-46, 2025-26, 2025-40 afin de permettre la signature des actes à venir.

Le Président met au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

Délibération 2026-49 : Travaux de renforcement des digues du Grand Rhône Aval (Salin-de-Giraud et Port-Saint-Louis-du-Rhône) Acquisitions foncières à l'amiable T.80-HEMERY/MAILIS

Cette acquisition foncière rentre dans le cadre de l'opération des travaux de renforcement des digues du Grand Rhône aval. Le montant a été déterminé sur la base des estimations de France Domaine, conformément à la délibération d'octobre 2024.

Aujourd'hui, il s'agit d'une mise à jour ponctuelle : l'emprise du terrier n°80, appartenant à Mme HEMERY et M. MAILIS, a été ajustée en phase projet, ce qui entraîne une modification de l'indemnité, désormais fixée à 449 euros.

La délibération vise à modifier la délibération initiale sur ce point, à valider l'acquisition correspondante, et autoriser la signature des actes par le 1^{er} vice-président.

Le Président met au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

Délibération 2026-50 : Participation financière aux travaux d'entretien de la digue à la Mer à Beauduc

Il s'agit d'une convention de participation financière entre la commune d'Arles et le SYMADREM. Elle concerne la remise en état provisoire du revêtement de la digue à la mer, sur un linéaire d'environ 4,2 km.

La convention prévoit une participation exceptionnelle de la commune d'Arles, plafonnée à 18 000 € TTC, correspondant à 70% du montant de la dépense prévisionnelle.

M.RAVIOL précise que cette délibération concerne une demande de la ville d'Arles et du Parc de Camargue. Ce chemin est en 4 parties, une partie jusqu'à Tourveille. Le parc était intéressé pour reprendre cette partie de chemin de Beauduc. Tant qu'on ne refait pas la digue, on peut rouler dessus, mais théoriquement la circulation est interdite sur les digues. L'opération de travaux consiste à boucher les trous, cela concerne 4 kilomètres. La ville d'Arles finance 70%. Cette voie constitue un accès stratégique en cas d'évacuation des personnes qui se trouveraient à Beauduc.

Concernant l'entreprise Masoni, et les marchés avec le SYMADREM, des avenants vont être conclus pour poursuivre certaines missions. Seul le marché de terrassement est à relancer.

Le Président met au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

Délibération 2026-51 : Convention de mise à disposition d'infrastructures de transmission radioélectrique pour la fondation Tour du Valat
--

Il s'agit du renouvellement d'une convention avec la Fondation de la Tour du Valat pour l'utilisation d'infrastructures radio du SYMADREM.

Dans le cadre du dispositif de surveillance des digues en période de crue, plusieurs points hauts ont été installés, dont celui de Mas-Thibert, relié à l'hôpital d'Arles.

Depuis 2016, la Tour du Valat utilise ce site pour bénéficier d'une liaison internet performante, en s'appuyant sur des équipements qu'elle a installés à ses frais et sur une mutualisation partielle du réseau du SYMADREM.

La convention arrivant à échéance, il est proposé de la renouveler pour une durée de 10 ans renouvelable, et de fixer une redevance annuelle à 4 500 €.

Le Président met au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

Délibération 2026-52 : Station des eaux bleues Signature d'une convention de superposition d'affectations entre le département des bouches du Rhône et le SYMADREM

Le SYMADREM en tant qu'autorité gémapienne est gestionnaire de la station des eaux bleues située sur la commune de Tarascon. Le génie civil de la station supporte la voirie départementale dont le département des Bouches-du-Rhône est gestionnaire. Dans ce cadre, il est nécessaire de signer une convention de superposition d'affectation.

Le Président met au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

Délibération 2026-53 : Création d'un by-pass sur la station de Pierre-du-Lac Demande de financement rectifiée – Etudes projet et travaux <i>Délibération modificative</i>
--

La présente délibération a pour objet de modifier partiellement la délibération n°2025-54 de demande de financement pour la réalisation des études projet et des travaux concernant la création d'un ouvrage by pass sur la station de pompage de Pierre-du-Lac en modifiant la part département CD13/ACCM.

La participation du département est de 30% et celle de l'ACCM de 10%.

Le Président met au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE

Questions diverses ?

Demande de financement – Ressuage Camargue gardoise

M. RAVIOL fait lecture du courrier établi par l'ASA des marais de la Fosse.

Mme VIALLE demande si plusieurs devis ont été établis au regard du montant ?

M. MALLET précise que l'ASA n'a pas établi trois devis dans la mesure où l'entreprise sollicitée est celle qui a installé la pompe et effectué l'entretien. Cela permet de se prémunir des problèmes sur l'ouvrage en termes de responsabilité et de garantie.

La Camargue gardoise aurait dû gérer la pompe, mais l'ASA souhaitait conserver l'entretien. Des échanges ont eu lieu avec l'ASA pour atteindre 70% de participation du SYMADREM. Il s'agit d'un ouvrage purement gemapien.

Compte rendu de la réunion de vendredi 26 juin avec les deux préfets concernant le Petit-Rhône.

Le préfet des Bouches du Rhône a précisé que la demande de l'abaissement des digues n'était plus d'actualité sur la troisième tranche (1C). Cette dernière protège 1500 personnes.

La tranche 1B, quant à elle, impacte plus de 18 000 personnes. L'ensemble du dossier découpé en trois tranches va être mis à l'enquête publique.

M. VERGOBBI a demandé aux services du SYMADREM les coûts bénéfiques du projet. Ceux-ci lui seront communiqués avec plus de détails car les informations lui ont déjà été transmises..

Il a été souligné lors de la réunion que la rentabilité de la tranche 1B est identique à la tranche 1A. Le préfet des Bouches-du-Rhône ne souhaite pas faire de digues ne protégeant pas suffisamment d'enjeux.

Il a été précisé lors de cette réunion que les enquêtes publiques seraient lancées en octobre 2026 et au plus tard en décembre 2026 pour le Petit Rhône.

Pour le Plan Rhône, le préfet a précisé que celui-ci pourrait être prolongé jusqu'en 2028 compte tenu des échéances politiques de 2027. M. RAVIOL estime que la réunion a été positive et constructive.

Concernant le Plan Rhône, une partie des crédits, initialement envisagée pour le SYMADREM, a été affectée à des travaux nécessaires dans le bassin lyonnais.

M. MARTINEZ a indiqué aux préfets qu'il appréciait leurs présences. Il s'est dit également rassuré par l'annonce de la mise à l'enquête publique des 3 tranches pour les travaux du Petit Rhône prévue avant la fin de l'année 2026.

Le préfet du Gard a été très attentif au dossier, notamment aux 2 tranches gardoises. La question du financement a été évoquée.

Le SYMADREM devra s'assurer de l'appui de tous les financeurs sur ce dossier et obtenir un engagement écrit.

M. MARTINEZ précise que le préfet des Bouches-du-Rhône a validé notre ADN fondé sur la solidarité entre la rive droite et la rive gauche.

Le préfet des Bouches-du-Rhône a entendu les demandes des élus locaux, ce qui est appréciable.

En effet, M. MARTINEZ a rappelé aux préfets présents que 23 ans après les inondations, 24 000 personnes ne sont toujours pas protégées du côté Gard. L'Etat ne doit pas nous abandonner au milieu du gué.

M. LIMOUSIN a constaté un changement radical probablement dû à l'arrivée du nouveau préfet des Bouches-du-Rhône, ce qui laisse penser à une évolution positive pour nos travaux.

Les travaux de la tranche 1C l'inquiètent davantage. 1500 personnes sont concernées par d'éventuelles inondations. Il ajoute qu'il faut être prudent et explicite pour le dossier 3^{ème} tranche rive gauche.

Concernant les canaux en Camargue, les travaux envisagés s'avèrent nécessaires. Le préfet a d'ailleurs reconnu leur caractère indispensable pour la lutte contre la salinisation.

M. LIMOUSIN pense que cela va être difficile pour la tranche 1C en raison d'une rentabilité moindre, mais c'est aux équipes du SYMADREM de démontrer la nécessité de ces travaux.

Du côté rive GAUCHE, M. RAVIOL rappelle que si les travaux de la tranche 1C ne sont pas réalisés, l'autoroute sera inondé, c'est pour cela qu'il faut les travaux de protection dans leur globalité.

M. RAMS questionne sur la durée de l'enquête publique.

M. MALLET répond qu'elle dure généralement 30 jours mais qu'elle peut être allongée à 60 jours.

M. MALLET précise qu'il a été auditionné au conseil national de protection de la nature, la semaine dernière. Un avis devrait nous parvenir d'ici 15 jours.

L'abaissement des digues ne peut pas permettre de maîtriser la salinisation en Camargue. Les canaux d'irrigation peuvent être une solution, qu'il faudra étudier pour démontrer l'utilité de la tranche 1C.

M. MARTINEZ précise que les communes saisies, par l'Etat concernant le Plan Rhône, en 2024 doivent répondre dans les temps impartis ;

M. LIMOUSIN ajoute que le ressuyage peut être très long mais grâce aux canaux, l'eau peut être évacuée ou amenée plus facilement.

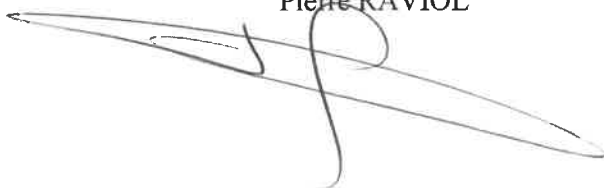
M. RAVIOL ajoute que l'important est d'avoir un circuit d'eau pour éviter l'accumulation du sel.

Le prochain comité syndical se tiendra le lundi 12 octobre à 9 h 30.

Le secrétaire de Séance
Juan MARTINEZ

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Juan Martinez', written in a cursive style.

Le Président,
Pierre RAVIOL

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Pierre Raviol', written in a cursive style.